

Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2020-2021 du CSSDM

Jeudi 10 juin 2021, de 19 h à 21 h 30

Rencontre visioconférence, Zoom

Présents	Bergeron, Sébastien Bond, Catherine Chandonnet, Dominique Marie Contant (invitée, enseignante à l'école de l'Étincelle, relève de M. Bergeron, 21-22) Coulibaly, Kiléka Delaroche, Dominique Desjardins, Sophie Doiron, Lucille Ferguson, Katherine Groulx, Karine	Hamel, Virginie Laforest, Benoit Leduc, Sylvie (prise de notes) Léveillé, Claudine Liotard, Brigitte Ouellet Anie Paillé, Jacinthe Poirier, Nathalie Roby, Geneviève Saumur, Dominique
Absents	D'Amours Bélanger, Ève Denis, Amélie Ledoux, Richard	Sévigny, Martin Zuniga Jurgensen, Fanny

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 19 h 04. Mme Coulibaly souhaite la bienvenue à tous et en particulier à Mme Paillé, nouveau membre parent. La présidente se présente et laisse ensuite la parole à Mme Paillé.</p> <p>1.1. Bienvenue à Madame Jacinthe Paillé, nouveau membre parent.</p> <p>Mme Paillé est une enseignante d'anglais au collège André-Grasset depuis 12 ans et elle a toujours été impliquée au sein de divers comités à titre personnel. Le CCSEHDAA est un comité qui attire son attention depuis un moment.</p> <p>M. Bergeron nomme qu'il termine son mandat. Mme Marie Contant, enseignante à l'école de l'Étincelle depuis 10 ans, sera entre autres attirée au dossier EHDAA pour l'Alliance.</p>			
<p>2. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est adopté avec un ajout et une modification.</p>	<p>L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Mme Bond, secondée par Mme Saumur. L'ordre du jour est adopté.</p>	<p>Ordre du jour du 10 juin 2021</p>	
<p>3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2021</p> <p>À la page 3, dans la colonne Décision, constat, suivis il devrait être indiqué <i>7.1 - Mme Coulibaly et non 7.1 - Remplaçante de M. Bergeron.</i></p> <p>À la page 8, la phrase « <i>M. Bergeron considère que les meilleures personnes pour assurer le service de tutorat sont les enseignants de l'école.</i> » sera modifiée pour « <i>Les ressources enseignantes telles l'orthopédagogue et l'enseignant ressource sont plus efficaces que les tuteurs venant de l'externe.</i> »</p>	<p>L'adoption du procès-verbal modifié est proposée par Mme Bond, secondée par M. Bergeron. Le procès-verbal modifié est adopté.</p>	<p>Procès-verbal du 4 mai 2021</p>	

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>À la page 8, la phrase « <i>Cette collecte est menée par les directions d'établissements auprès des enseignants.</i> » sera modifiée pour « <i>Cette collecte est menée par les comités-écoles EHDAА en collaboration avec les directions.</i> »</p> <p>À la page 9, la phrase « <i>Il commente que dans la collecte ... l'évaluation des élèves.</i> » sera modifiée pour « <i>Il commente que dans la collecte, ... l'évaluation en psychologie.</i> »</p> <p>À la page 10, la phrase « <i>Mme Léveillé considère que s'il y avait plus de prévention de réalisée, il y aurait probablement un besoin moindre de TES.</i> » sera modifiée pour « <i>Mme Léveillé considère que s'il y avait plus de prévention mise en place, il y aurait probablement un besoin moindre de soutien pour des élèves en un : un.</i> »</p> <p>Le procès-verbal modifié est adopté.</p>			
<p>4. Points de suivi du procès-verbal du 4 mai 2021</p> <p>Point 6- Présentation d'un plan de communication</p> <p>Mme Desjardins et Mme Coulibaly ont rencontré la conseillère en communication du CSSDM afin de connaître les meilleures stratégies de communication, et ce, dans le but de rejoindre un plus grand nombre de parents. Des membres du CCSEHDAA et du personnel du Bureau des communications et de la participation citoyenne (BCPC) uniront leurs efforts afin de mettre à jour Le <i>Guide pour les parents d'enfants HDAA</i>. Différentes plateformes pourraient être utilisées pour faire connaître le CCSEHDAA : infolettre, Facebook, LinkedIn et Mozaïk-Portail. Le BCPC pourrait également aider le CCSEHDAA dans sa démarche pour la mise en candidature de parents au début de la prochaine année scolaire.</p>			

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>La conseillère consultera également le site web pour voir si tout est conforme. Elle contactera le CCSEHDAA, en début d'année scolaire, afin de valider les contenus des différentes diffusions.</p> <p>Mme Paillé offre son aide, au besoin, car elle connaît bien LinkedIn.</p> <p>Un membre commente qu'il a reçu un lien, dans le cadre d'une communication de l'école de son enfant, qui le dirigeait vers le site du CP. Sur le site, le membre a consulté l'onglet « CCSEHDAA » et la liste des membres n'a pas été mise à jour depuis l'année scolaire 2019-2020.</p> <p>Point 7.1- Mme Coulibaly : suivi concernant la présentation au CA du projet de résolution sur la représentativité des parents sur les différents comités</p> <p>La présentation n'a pas encore été faite. Un CA devrait avoir lieu le 23 juin prochain.</p> <p>Point 7.3- Mme Coulibaly : suivi concernant la présentation au CA d'une proposition de révision du document de régie interne du CCSEHDAA</p> <p>La présentation n'a pas encore été faite. Un CA devrait avoir lieu le 23 juin prochain.</p> <p>Point 9- Tous les membres : envoyer à Mme Desjardins des noms de parents qui se démarquent dans leurs actions.</p> <p>À ce jour, aucun nom n'a été suggéré.</p>			<p>Mme Desjardins : Point 4.1 – Mettre à jour le lien existant sur le cp.cssdm.</p>

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>Point 5- M. Laforest : Informer la direction générale de la position du CCSEHDAA concernant la mesure 30393. Suite à la réception des questionnaires <i>Forms</i> complétés par les membres, un document consolidé a été transmis à la direction générale.</p> <p>Point 5- Décision prise concernant la mesure 30393 par la direction générale La direction générale a choisi la proposition 2 qui était d'assurer un plancher minimal de 2 000 \$ par établissement primaire pour l'engagement de tuteurs pour les enfants vulnérables. Par la suite, la mesure a été distribuée au prorata du nombre d'élèves par école.</p> <p>La mesure 15028, visant exclusivement le parascolaire, est prévue pour 2021-2022. Une nouvelle consultation est suggérée, au début de la prochaine année scolaire, puisqu'il y aura de nouveaux paramètres. M. Laforest s'engage à continuer à consulter les membres du CCSEHDAA concernant les modifications, les ajouts de nouvelles mesures, etc., qui toucheront les EHDAA.</p> <p>Un membre suggère que les décisions prises par la direction générale, sur des sujets qui ont fait l'objet de consultations auprès des membres du CCSEHDAA, soient transmises aux membres.</p> <p>Point 6- Mme Desjardins et M. Laforest : la présentation sera envoyée aux membres. Cela a été fait.</p> <p>Point 6- Mme Desjardins : ajouter au prochain ordre du jour le point : <i>Le CSSDM perçoit-il des sommes du ministère de la Santé pour couvrir certains besoins d'élèves HDAA?</i> Ce sujet sera vu au point 7.</p>			

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>Point 8- Mme Desjardins : envoyer un Doodle pour la date de la dernière rencontre de l'année du CCSEHDAA. cela a été fait.</p>			
<p>5. Suivi des réflexions des sous-groupes transport et service de garde (SDG)</p> <p>Cinq membres du CCSEHDAA se sont rencontrés, à quatre reprises, pour faire état de la situation « actuelle » du transport et du SDG vs les élèves HDAA. Ils ont cherché des solutions réalisables par les milieux. Ils ont, entre autres, amené l'idée de préparer une fiche signalétique qui fournirait un peu d'information pour pallier le bris de communication qui existe souvent entre les points de service, l'école, le SDG et le transporteur. Une rencontre du sous-comité transport est prévue la semaine prochaine.</p> <p>Les membres des deux sous-comités souhaitent travailler et réfléchir en collaboration avec les milieux afin que les enfants HDAA se portent bien.</p> <p>M. Laforest commente qu'il existe un comité institutionnel du transport scolaire, commandé par la LIP. Ce comité n'a pas pu siéger cette année. M. Laforest a reçu les questions du sous-comité concernant le transport et les a transmises au directeur du service de l'organisation scolaire. Une réponse officielle sera donnée au sous-comité transport. L'ensemble du transport scolaire du CSSDM se fait en étroite collaboration avec des transporteurs privés. Les transporteurs privés travaillent en collaboration avec l'organisation scolaire et le bureau des Services à l'élève du CSSDM. Une formation est prévue pour les chauffeurs (autobus jaunes et berlines). De plus, certaines informations sont données aux chauffeurs pour soutenir les interventions à réaliser auprès des élèves. Il faut rappeler que les chauffeurs ne sont pas</p>			

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>spécialisés pour intervenir auprès des élèves HDAA. S'il survient une problématique comportementale avec certains élèves, le chauffeur est invité à remplir une fiche de prévention active. Ensuite, il rencontrera une personne-ressource nommée par l'école et des directives lui seront données pour intervenir adéquatement auprès de l'élève, et ce, dans le but d'améliorer la situation.</p> <p>L'an prochain, il y aura trois journées pédagogiques, dont deux à la rentrée scolaire sans présence d'enfants, pour permettre une concertation entre le personnel du SDG et les membres de l'équipe-école autour du plan d'intervention et afin de permettre un meilleur travail de collaboration.</p> <p>En début d'année scolaire, les PI seront informatisés et seront accessibles aux éducatrices du SDG. La période d'essai de la nouvelle plateforme informatisé du PI commencera le lundi 14 juin avec près de 60 personnes (enseignants, directions, professionnels, CP, etc.). L'an prochain, les parents pourront consulter le PI de leur enfant virtuellement. Le dossier d'aide particulière sera également informatisé éventuellement.</p> <p>Les membres du sous-comité SDG pourront, au besoin, obtenir le soutien de Dominique Denis et Fanny Roy du BSÉC. Les demandes pourront être acheminées à Mme Desjardins.</p> <p>Les membres opinent que la fiche signalétique serait une bonne chose puisque le PI ne contient pas tout. L'idée est de fournir de l'information additionnelle sur l'enfant, par exemple, les méthodes d'apaisement à utiliser, ses comportements particuliers, ses forces, les structures nécessaires, les stratégies d'intervention efficaces, etc. Elle pourrait être remplie par le parent ou par une personne qui la trouverait potentiellement utile. Cette fiche devrait aider les éducateurs, les suppléants, etc., à soutenir les interventions auprès des enfants en tenant compte de l'expérience des parents. Cette fiche ne remplacerait pas le PI. Elle permettrait,</p>			

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>entre autres, de mieux comprendre les besoins de l'enfant. Elle pourrait même s'appliquer à des enfants qui ne possèdent pas de code de difficulté. La fiche pourrait être remplie en fonction des besoins de l'élève et non pas en fonction du code de difficulté.</p> <p>Un membre nomme l'importance qu'il y ait une communication constante entre les parents et les chauffeurs et il souhaiterait que le terme « besoins spéciaux » soit utilisé au lieu de problèmes de comportements.</p> <p>Un outil similaire (fiche de prévention active) est déjà utilisé à l'école de l'Étincelle. Tous les élèves à besoins particuliers n'ont pas nécessairement cette fiche et elle n'est pas une garantie de succès.</p> <p>Un membre mentionne que la fiche est très pertinente, car le PI ne couvre pas tout. Il faut noter que les éducateurs en SDG ont souvent des groupes de 20 enfants (souvent plus) et qu'en plus des fiches, il serait enrichissant d'offrir d'autres outils aux éducateurs, de leur permettre d'aller rencontrer les intervenants qui travaillent auprès des enfants et d'aller faire des observations pour voir les interventions qui sont réalisées auprès de leurs élèves.</p> <p>Une première ébauche de fiche sera présentée à tous à l'automne pour recueillir les commentaires.</p> <p>Mme Ouellet commente que l'organisme <i>intégration sociale des enfants en milieu de garde</i> s'occupe de faciliter le transport scolaire des enfants et travaille avec les parents et les SDG. Cet organisme fait partie du projet <i>Place à l'école</i>. Lors d'une rencontre du sous-comité SDG, des stratégies ont été discutées pour que l'organisme soutienne les parents à différents niveaux. Mme Desjardins a une rencontre de prévue avec M. Denis et Mme Roy pour faire suite à une réunion qui s'est déroulée avec l'organisme.</p> <p>Au niveau du transport, la collaboration est très ardue et il faudrait penser à une manière de communication efficace entre les deux parties.</p>			<p>Mme Contant : Point 5 - Faire parvenir la <i>fiche prévention active</i> à Mme Coulibaly</p> <p>Mme Ouellet : Point 5 - Envoyer le lien de l'organisme à Mme Desjardins</p> <p>Mme Desjardins : Point 5 – Faire un suivi de la rencontre avec M. Denis et Mme Roy.</p>

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>6. Postes CCSEHDAA – Année scolaire 2021-2022</p> <p>6.1 Postes vacants et remerciements</p> <p>Mmes Coulibaly, Bond, Hamel et Delaroche terminent leur mandat de 2 ans. Mme Denis termine également son mandat (mais sera peut-être réélue) ainsi que M. Bergeron. Il y aura donc quatre postes à combler parmi les parents, dont le poste de présidence.</p> <p>Les membres parents peuvent se représenter. Ils doivent retourner à nouveau leur candidature à l'automne.</p> <p>En début d'année, l'ensemble des parents reçoit de l'information concernant ce point. Le CP procède aux nominations et le CCS peut se mettre en marche rapidement.</p> <p>Il est suggéré que les parents aient un mandat plus long que deux ans. Il est suggéré de réviser la régie interne concernant ce point en début d'année scolaire.</p> <p>6.2 Confirmation de la poursuite des mandats</p> <p>Un courriel sera envoyé aux membres afin de connaître leurs intentions pour l'année scolaire 2021-2022.</p> <p>6.3 Fin des mandats des organismes</p> <p>Il est suggéré de poursuivre avec un même organisme afin d'avoir une certaine continuité, si ce dernier est intéressé. Si un autre organisme signifie son intérêt à faire partie du CCSEHDAA, son nom sera retenu et une relance sera réalisée lorsqu'il y aura un poste à pourvoir au sein du CCS.</p>			<p>Mme Roby : Point 6.1 - Rappeler qu'il faut étudier le processus de nomination afin qu'il ne passe pas obligatoirement par le CP (intégrer ce point à la régie interne).</p> <p>Mme Coulibaly : Point 6.1 - Informer le CP que le CCS veut ajouter dans sa régie interne la proposition de procéder lui-même à des nominations pour l'année à venir sans passer par le CP.</p> <p>Mme Desjardins : Point 6.2 – Faire parvenir un courriel aux membres afin de savoir s'ils poursuivent leur engagement au sein du comité au cours de l'année scolaire 2021-2022.</p>

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>7. Questions diverses</p> <p>7.1 Madame Bond : Le CSSDM perçoit-il des sommes du ministère de la Santé et des Services sociaux pour couvrir certains besoins d'élèves HDAA?</p> <p>Le CSSDM ne perçoit pas de sommes du ministère de la Santé et des Services sociaux pour couvrir certains besoins d'élèves HDAA. Il existe une entente de complémentarité entre les quatre CIUSS du territoire du CSSDM qui permet d'avoir des services complémentaires de 1^{re} ligne tels que travailleur social, hygiéniste dentaire, infirmière scolaire, etc. Il y a également des services de 2^e et 3^e ligne tels que le service de réadaptation avec l'hôpital Sainte-Justine ou le centre de réadaptation Marie-Enfant. Il y a au total huit ententes spécifiques avec le ministère de la Santé qui complètent les services éducatifs offerts par le CSSDM. Il n'y a pas vraiment de continuum de services lorsque l'enfant intègre le système scolaire, bien que ce soit ce qui semble être véhiculé par le gouvernement.</p> <p>La révision des ententes de complémentarité a été entamée, cette année, afin qu'elles soient plus en adéquation avec les besoins des enfants. Également, une tentative de création de ponts avec les dirigeants des CRDI pour l'actualisation des ententes a été réalisée. Plusieurs rencontres ont été tenues jusqu'à maintenant, mais sans résultat concret autant à Irénée Lussier qu'à de l'Étincelle.</p> <p>Il est suggéré de rédiger une résolution à l'automne, qui serait adressé aux deux ministères, afin d'améliorer les communications à ce sujet.</p>			<p>M. Laforest : Point 7.1 - Présentation de l'entente de complémentarité à l'automne.</p> <p>Membres du CCSEHDAA : Point 7.1 – Rédiger une résolution qui serait adressée aux deux ministères.</p>

Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
<p>Certains services transitent vers le scolaire et sont pris en charge par le milieu. Par contre, cela ne s'applique pas aux services en psychologie dans les écoles ordinaires. Les services d'orthophonie en CRDI cessent dès que l'enfant fréquente l'école, alors qu'il n'y a aucune garantie que l'école en offrira par la suite.</p> <p>Le CSSDM permet aux directions d'établissement de faire appel au secteur privé pour l'évaluation psychologique des élèves puisqu'en ce moment, il y a pénurie de personnel dans ce domaine. Il est justifié d'aller chercher les services nécessaires pour des élèves qui sont prioritaires. Les directions peuvent faire des ententes externes (contrats) s'ils peuvent prouver qu'il y a pénurie. Par contre, l'évaluation psychologique ne répond pas à tout. Le rôle des psychologues scolaires est plutôt de rendre les élèves aptes à l'apprentissage scolaire.</p>			
<p>8. Toast</p> <p>Mme Coulibaly remercie les membres et spécialement M. Laforest, qui lui, remercie les parents, les intervenants et les membres du personnel pour leur implication. Un au revoir est fait aux parents qui quittent le CCSEHDAA. Des remerciements sont donnés à Mme Leduc, à Mme Desjardins et à la présidente.</p>			
<p>9. Fermeture de la séance</p> <p>La séance est levée à 21 h 13.</p>			

Prise de notes : Sylvie Leduc, adj. admin. CESA, 10 juin 2021

ANNEXE 1

SUIVIS DEMANDÉS

1.	Mise à jour du site du CCSEHDAA	<i>Suivi continu</i>	Mme Desjardins
2.	Dates des rencontres du CCSEHDAA	Indiquer les dates des rencontres du CCSEHDAA sur la page Facebook du Comité de parents. <i>Suivi continu</i>	Mme Coulibaly
3.	Période du public	L'inclusion d'un texte dans le BIS	M. Bergeron
4.	Rencontre avec M. Denis et Mme Roy.	<i>Suivi à une date ultérieure</i>	Mme Desjardins
5.	Consulter les membres du CCS concernant les modifications, les ajouts de nouvelles mesures, etc., qui font l'objet de consultation au CRR et qui toucheront les EHDAA, et leur transmettre le résultat des décisions prises par la direction générale.	<i>Suivi continu</i>	M. Laforest